

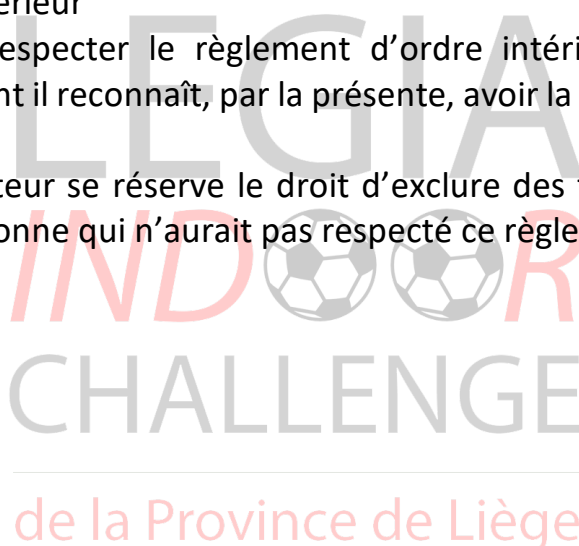
Conditions de participation « Légia Indoor Challenge »

Valable du 21 décembre 2018 au 06 janvier 2019

Par la signature de ce document, le soussigné

1. admet la compétence de tous les comités et juridictions sportives et disciplinaires de l'U.R.B.S.F.A. provinciales, nationales et R.I.L. tant en futsal qu'en prairie
2. s'engage à ne pas contester la compétence de ces juridictions
3. s'engage à respecter leurs sentences, y compris les décisions prises par le comité directeur du challenge, pour tous les faits commis tant sur l'aire de jeu qu'à l'extérieur
4. s'engage à respecter le règlement d'ordre intérieur du Légia Indoor Challenge dont il reconnaît, par la présente, avoir la parfaite connaissance

Le comité organisateur se réserve le droit d'exclure des terrains ou des zones neutres, toute personne qui n'aurait pas respecté ce règlement.



Je soussigné _____,
joueur – délégué de l'équipe _____

Accepte le présent règlement.

Signature **avec mention** « Lu et approuvé »